BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Joseph Walker à Adèle Beamis, Hy Ulysses à Mary Wallace, Wiley Williams à Victoria Wallace, Ernest Gargère Jr à Louisa Leclerc, Louis M. Kentzel à Beulah Albritton, Bartel Fallo à Guiseppina Saltalamocchia, Wm Jos. Zaehringer à Eliza L. Tournon, Walter Dimery à Alberta Butler, J. H. Jones à Cécilia A. Jacquillard.

NAISSANCES.

Mmes E. A. Winkler, un garçon; Bertrand J. Cohn, une fille; J. F. Toups, une fille; John J. Herty, une fille; Allen Conliffe, un garçon; Wm Johnson, un garçon; F. Strada, un garcon; Joseph Palmisano, un garcon; Numa Woods, un garçon; Geo E. Reine, une fille; Roch Pedani, un garçon; Victor Schreiber, un garçon.

DÉCÈS

Rév. E. Avelihé, 63 ans, St-Maurice et Chartres; M. W. Patten, —, Bale St-Louis; Wm H. Howcott, Jr, 21 ans, 1431 Huitième; George Stoltz, 3 mois, 2911 Bienville; Vve Johanna Finigan, 73 ans, 1511 Touro; Odelia Hesse, 46 ans, 5212 Camp; J. K. Small, 68 ans, Hôpital de Charité; Thos Doll, 37 ans, 3916 Dauphine; Anthony Exey, 15 ans, Hôpital de Charité; Magir, 7 jours, No 1814 rue Nord Robertson; F. Jones, 45 ans, Hôpital de Charité; L. L. Lambert, Iberville, Lne.; Clémentine Dickerson, 25 ans, 1928 Perdido; Chas Robinson, 52 ans, 1205 Teche; The E. Lougon, 3 mois 1225 Saratoga; B. Sentell, 1 jour, Vve Wm Schlechting, 76 ans, 4223 Carondelet.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

First National Bank de Fresno, Cal., vs Geo Scheurmann, réclamation de $1,943.35 sur des billets.

H. Strauss vs S. Strauss, réclamation de $124.

Mme H. F. Mulliken et al vs N. O. R. R. & Light Co., action en dommages de $1,025.

C. J. Michel Clothing Co vs Dr W. Bille, réclamation de $163 65 sur un compte courant.

Successions ouvertes:

A. J. Camus, John Kessler, Napoléon Pescia, Natal Pichon.

Southern Indiana Glass Works vs The Red Rock Co., demande d'un receveur.

Cumberland Tel. & Tel. Co vs Antoine Armstrong, réclamation de $571.15 sur un contrat.

James Geary vs Cosmopolitan Ice Co., réclamation de $756.10.

Samuel B. Tarner vs Peoples Fire Insurance Co., réclamation de $800 sur une police d'assurance.

Julius Apffel vs E. G. Kirepferle, action en recouvrement de $445,71 sur un compte courant.

DEUXIÈME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Jeff D. Holloway, blessure; Peter Winkler, violation de propriété et menaces; Aug. Nickel, vente de liqueurs à un mineur; Joseph McGraw, vol.

Acquittés:

Walter Gilbert, A. Vallarie Jr., Carl Ernest, actes de violence: Mazie Holliday, larcin.

Condamnations:

Wm Coleman, blessure, $50 ou 60 jours de prison; Magie Holliday, larcin.

Trouvée coupable:

E. A. Hintz, attaque et blessure.

FAITS DIVERS.

Funérailles du révérend père Avelihé.

Ainsi qu'il avait été annoncé les funérailles du révérend père Eugène Avelihé, le curé de l'église St-Maurice mort mercredi à neuf heures du matin, ont eu lieu hier.

Le service religieux a été célébré à dix heures et les restes du regretté pasteur ont été inhumés dans le cimetière St-Vincent de Paul à onze heures.

L'église dans laquelle le prêtre défunt avait tant de fois depuis dix-huit ans exhorté ses paroissiens au bien, administré les sacrements de la religion chrétienne, était remplie bien avant l'heure fixée pour le service.

Tous ceux que leurs affaires ou d'autres causes Une retenaient pas avaient tenu à rendre ce suprême hommage au défunt.

Beaucoup de ceux qui ne pouvaient assister aux obsèques avaient d'ailleurs visité dans la matinée les restes du prêtre exposés dans le chœur de l'église.

Une messe solennelle de *requiem* a été célébrée par le révérend père Spillard, qu'assistaient le révérend Rieter, diacre, et le révérend Vincent, sous-diacre. Le révérend Janssens tenait l'orgue et plusieurs prêtres doués de fort belles voix avaient renforcé le chœur de l'église.

A la fin de la messe Sa Grandeur Mgr Blenk, archevêque de la Nouvelle Orléans, a fait un sermon dans lequel il a donné en exemple l'amour de Dieu et du prochain qui animait le révérend père Avelihé, et relaté tout le bien qu'il a fait au cours de sa vie sacerdotale. Monseigneur Blenk a parlé d'un ton ému, qui a été au cœur de chacun des visiteurs.

Les porteurs étaient les révérends Borredon, Barbier, Roth, Vautier, Basile et Bede. Dans le chœur avaient pris place l'évêque auxiliaire J. O. Rouxel, Monseigneur Laval, vicaire général, et Monseigneur Solignac.

A L'HOPITAL.

Une petite fille de trois ans que sa mère avait laissée seule à la maison, rue Howard, 2006, pour se rendre hier matin au marché, s'est approché du feu et, ses vêtements s'étant enflammés, a été horriblement brûlée à la figure, aux bras et au corps. En rentrant la mère l'a trouvée dans cet état et elle a fait immédiatement mander l'ambulance.

Les étudiants ont adouci les souffrances de la pauvre petite et l'ont transportée à l'hôpital. Elle y est morte à neuf heures et demie du matin.

—Tootsie Smith, la jeune servante qui s'était brûlée en préparant le diner chez la personne qui l'employait, est morte à l'hôpital à huit heures et demie du matin.

—Mme Mary Deal, qui avait tenté de se suicider il y a quelques jours en absorbant de l'acide carbolique, est sortie hier de l'hôpital complètement guérie.

Immigrants maltraités.

D'autres immigrants austro hongrois sont arrivés hier de l'île Avery où ils étaient employés par la McIlhenny Canning Company.

Ils ont été amenés à la Nouvelle-Orléans par M. Stephen Jozsa, agent spécial du gouvernement austro-hongrois, qui les a conduits au consulat d'Autriche où le consul Hinderman les a longuement interrogés.

Ces immigrants ont déclaré que des agents les avaient fait venir dans l'île en leur promettant des salaires élevés, mais qu'après avoir été mis au travail ils n'ont pas même reçu de quoi se nourrir convenablement. Leurs effets personnels ont été retenus par la compagnie, qui leur réclame le prix du voyage des villes du Nord où ils ont été recrutés à la Louisiane.

Le consul Hinderman a prévenu l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Washington, M. Von Hengelmueller, dont il compte recevoir des instructions.

LE FROID.

Hier a été le jour le plus froid depuis le commencement de l'hiver. Dès les premières heures du matin le mercure est tombé à 34 degrés, et la gelée a été générale dans tout le sud.

Trois fois seulement depuis trente ans la température a été aussi basse à la date du 5 décembre, en 1886, 27 degrés, en 1876 et 1905, 33 degrés.

Le bureau météorologique annonce que la température va s'élever et qu'il y aura probablement quelques averses aujourd'hui.

L'AFFAIRE BARKLEY

C. M. Barkley, dit Jackson, un escroc dont les exploits ont eu pour théâtre plusieurs villes en outre de la Nouvelle Orléans, entre autres Los Angeles, Californie, et Aquacalientes, Mexique, a comparu hier à la première cour criminelle de cité présidée par le juge Skinner.

L'attorney de district adjoint Westerfield s'est présenté pour poursuivre au nom de l'Etat, mais il a été découvert au moment d'entamer les débats qu'un chèque escompté par Barkley à l'hôtel St Charles et constituant la principale pièce à conviction manquait.

M. Westerfield s'est vu dans la nécessité de demander le renvoi de l'affaire, ce à quoi le juge a accédé.

Le montant de ce chèque endossé par un locataire de l'hôtel St-Charles et tiré sur une banque de Los Angeles, a été encaissé par Barkley. Il a été reconnu faux, et il formait la base des poursuites contre l'escroc à la Nouvelle-Orléans.

Il paraît, d'après les déclarations faites hier devant le tribunal, que le chèque a été confié au sous-gérant de l'hôtel, M. E. Belair, avec instruction de l'attorney de district de l'envoyer par la poste à Los Angeles pour que la banque sur laquelle il était tiré en attestât la non-valeur, et que le chèque a été envoyé et est revenu avec une attestation de la banque.

Or, lorsque l'agent spécial Glynn s'est présenté devant le sous-gérant Belair pour reprendre le chèque devant servir de pièce à conviction au procès, il lui a été déclaré que le document avait été detruit.

L'attorney de district adjoint Westerfield, après le renvoi de l'affaire, a mandé M. E. Belair et M. Robert Coquille, caissier de l'hôtel St Charles, pour leur demander des explications au sujet de la destruction du chèque.

Appel à la Charité.

Un Français du nom d'Eugène Bruder, à la suite d'un accident de chemin de fer, a perdu un pied et se trouve ainsi dans l'absolue impossibilité de travailler. Pour une somme relativement infime, vingt-cinq dollars, il pourrait se faire faire un pied artificiel, dit-il, qui lui permettrait de se mouvoir librement et de remplir quelque emploi lui assurant une honorable indépendance.

Il fait donc ici appel à la charité de tous ceux qui ont le cœur ouvert aux sentiments généreux, qui ne restent pas indifférents à une infortune digne de sympathie, digne d'être secourue.

M. Bruder est au "Convalescent Home", 2804 Avenue Carrollton, où ceux qui répondront à son appel pourront lui faire parvenir leurs secours.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

D. E. Seghers à Thos Capo, un terrain, Grande Route St-Jean, Lepage, Dupré et White, $1050.

M. et Mme John Hays à Ernest Casteix, un terrain, Bourgogne, St-Ferdinand et Port, $2000.

Etat de la Louisiane (C. Trabaut) à L. E. Konrad, terrain, Londres, Havane, Miro, Tonti, $20.43.

Le même (Mme Hy Randolph) au même, terrain, Allen, N. O., Roman, Prieur, $19.22.

Le même (Ed Cain) au même, terrain, Musique, St-Roch, Villeré, Robertson, $20.31.

GRAND JURY.

Les membres du grand jury se sont réunis hier après midi, et après deux heures de délibérations ils ont présenté au juge une accusation de meurtre contre Robert Carr, une d'homicide contre Tom King et une autre pour outrage contre Marshall Guion.

DECES.

ABADIE—Décédé jeudi, 5 décembre 1907, à 11:30 h. A M. PETER ABADIE plus jeune fils de veuve P. Abadie, âgé de 22 ans, 8 mois, natif de la Nouvelle Orléans. Les parents et amis de la famille, ainsi que ceux de la famille H. Lartigue sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui vendredi après midi, le 6 décembre 1907, à 2:30 heures, de la dernière résidence du défunt, No 1910 rue Robert, entre Franklin et Saratoga.

Enterrement au Cimetière Lafayette No 1.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

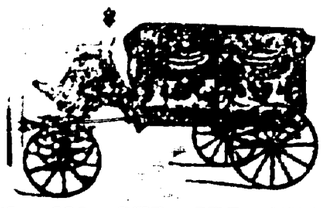

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONES { HEMLOCK ..... 406 / HEMLOCK ..... 1004 W.

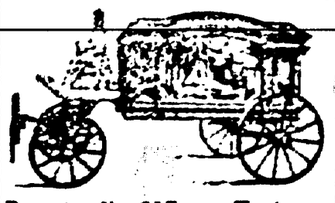

Branche No 817 rue Toulouse.

Vis-à-vis l'Opéra Français.

BERTRAND ADER, Gérant,

Téléphone Hemlock 886.

Salon et Etablissement de Pompes Funèbres

Phones Hemlock 386 et Hemlock 1072 L.

GEO. J. MOTHE,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

518--520 AVENUE N. REMPARTS.

Voitures, Ronabouts, Traps et Chevaux de Selle à louer pour toutes les occasions. Chevaux pris en pension à la journée, la semaine ou au mois.

Préparatifs de funérailles promptement faits le jour ou la nuit.

4 août—

TELEPHONE 382.

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS,

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

LES COURSES.

CHEVAUX INSCRITS DANS LES COURSES D'AUJOURD'HUI.

Première course, 5 1/2 furlongs—Water Lock 95 livres, Ansonia 95, Boji 95, Taskmaster 95, Rosebloom 95, Apache 97, Sir Cyril 98, Sundart 101, Blueleen 100, Anna Sanders 100, Blue Ban 100, Bosom Friend 100, Firmament 102, Rhinestone 108, Sainesaw 108.

Deuxième course, 7 furlongs—Grage George 99, Young Stevens 99, L. S. B. 90, Bonnie Kate 99, Geo. Bailey 99, Flowaway 102, Zinfandel 102, Broken Melody 104, McAllister 104, Theodocia 104, Durable 107, Bonart 107.

Troisième course, 5 1/2 furlongs—Ed Kane 95 livres, Orena 97, Our Boy 98, Inauguration 99, Lexington Lady 100, Miss Delaney 101, Rifle Range 102, Arrow Swift 103, Rustle 103, Thos Calhoun 105, Whisk Broom 105, Esther Brown 106, Stone Street 108, St Ilario 108, Marble S. 115.

Qautrième course, 3/4 mille—Anna Scott, 90 livres, The Bear 97, Cooney K 100, Meadowbreeze, 100, Frontenac, 103, Lens 106, Prince Ahmed 108, Charles Eastman 113, Carthage 113, Jacobite 122.

Cinquième course, 7/8 mille—Glamor 102 livres, Jevanese 102, Communipaw 104, Rose of Pink 104, Alpenmarchen 105, Miss Strome 105, Coon 107, Artful Dodger 107, Denegre 107, Rappahannock 107, Tudor 107, Judge Treen 108.

Sixième course, 1 1/16 mille—Sister Polly, 91 livres, Halbard 93, Charlie Thompson 100, Cull 100, Tinker 100, Dainty Belle 102, Delmore 103, Anna Day 105, Rebounder 108, King of Troy 108, Granada 110.

CHUTE.

Linden Grisby, un laitier demeurant rue S. Robertson, 3428, est accidentellement tombé d'une charrette qu'il conduisait à l'angle des rues Levée et Troisième hier vers 11 heures du matin et s'est blessé à la jambe.

Il a été pansé par les étudiants en médecine et a été ensuite conduit à son domicile.

ACCIDENT FATAL.

J. O. Zerange, un jeune homme de 21 ans demeurant rue Pearl, 7816, a été victime d'un accident, hier, vers quatre heures de l'après-midi.

Il travaillait dans l'établissement de la Sulzeberger Packing Co., à l'angle des rues St Joseph et Constance, lorsqu'il est tombé d'un ascenseur et a eu le corps broyé.

L'ambulance a été mandée aussitôt mais le malheureux avait expiré avant l'arrivée des étudiants en médecine.

INCENDIE.

Un tuyau défectueux a causé un incendie hier à six heures du matin dans le cottage portant le numéro 2611 de la rue Carondelet, appartenant à Georges Abadie et occupé par Ralph Duvigneaud.

Le feu s'est manifesté dans le plafond de la cuisine, mais une pompe chimique a promptement éteint les flammes. Les dégâts sont d'environ $150.

AVIS DE BANQUE.

Nouvelle Orléans, Lun, 5 décembre 1907.

BUREAU DE LA PEOPLE'S SAVINGS TRUST & BANKING CO., coin des rues Decatur et Iberville—Conformément à l'article 10 de sa charte, une réunion des actionnaires de la People's Savings, Trust & Banking Co., de la Nouvelle Orléans, aura lieu à leur maison de banque, LUNDI le 16 décembre 1907, entre 11 heures a. m. et 2 heures p. m., pour l'élection de directeurs devant servir pour l'année suivante.

LOUIS P. LANDRY, Caissier.

5 déc—5 au 15 inc

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES.

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.

13 août—

LE GOÛT DE

L'APENTA

est préférable à celui des autres Eaux Purgatives. Elle opère plus doucement. Ne donne pas de crampes.

LES HÔPITAUX de L'EUROPE et de L'AMÉRIQUE emploient l'Apenta régulièrement. Elle est recommandée par les principaux Médecins du Monde.

Le Nom de l'Apollinaris Co., Ld., de Londres, sur l'étiquette est une garantie d'uniformité et de supériorité.

AMUSEMENTS.

City Park Jockey Club.

SAISON DE COURSES D'HIVER

1907-1908

LES COURSES COMMENCENT A 2 P.M.

CHARS URBAINS DIRECTEMENT A LA GRANDE TRIBUNE

ENTRÉE $1.50 DAMES $1 LOGES 50c

21 nov—17f

Inauguration de

La Winter Garden Opera Company,

SAM. SOIR, A 8:15 Représentation d'Ouverture 7 Déc.

L'Opéra Mélodieux de Victor Herbert

THE FORTUNE TELLER

Grand Succès d'Alice Nielson

Grand Personnel de 1re Principaux Chœur de Beauté de 40 Personnes

MAGNIFIQUEMENT MIS EN SCÈNE MAGNIFIQUEMENT COSTUMÉ!

PRIX POPULAIRES—25c et 50c.

Matinée Mercredi, Samedi et Dimanche—Prix 15 et 25cts.

Beaux Souvenirs pour les Dames à la Représentation d'Ouverture.

Liste de Souscription Prête Lundi Sièges en Vente Mercredi.

3 déc—5f

TULANE CE SOIR A 8:15

Matinées—Mercredi et Samedi à 2.

PRIX: Soirs et Mat. dim. 25c à $1.50 / Mer. Mat. spéciale 25c à $1.00

Henry B. Harris présente

THE LION AND THE MOUSE,

Par Charles Klein.

Sem. Prochaine—ROBERT MANTELL.

3 déc—5f

CRESCENT CE SOIR A 8.

Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à 2.

PRIX Soirs, 15c 25c 50c et 75c. Matinées, 15c 25c et 50c.

TOUJOURS POPULAIRE

HUMAN HEARTS

Un personnel bien choisi.

Semaine Prochaine—BLACK CROOK.

3 déc—5f

Orpheum THEATRE MATINEE et CE SOIR.

VAUDEVILLE AVANCE.

Grace Van Studdiford, Barrows-Lancaster Co., O Hana San & Co., Chas. Leonard Fletcher, Chiens d'Herbert, Silvers & Chas. Siegrist, Les Balzers, Kinodrome.

TOUS LES SOIRS.....10c, 25c, 50c

MATINÉES, tous les jours, Lundi excepté.....10c, 25c.

3 déc—5f.

AVIS.

Les jeunes gens de la classe de 1907 c'est-à-dire tous ceux qui sont nés en 1887, ou ceux qui auraient été omis des classes précédentes, sont invités à se présenter dans le plus bref délai au Consulat de France pour s'y faire inscrire au tableau de recensement.

Ceux qui n'habitent pas la Nouvelle-Orléans ne seraient pas en mesure de faire le voyage devront se faire connaître par lettre.

La liste sera close et arrêtée le 15 décembre. 15 nov—

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

Des renseignements sont demandés:

1. Sur la date du décès de M. Gaston Dupoy de Houre:

2. Sur les familles de Varenne et Carnatz.

Sont convoqués:

Jean Albert Agon, S. M.
Auguste Bejottes, S. M.
Jean Bernard Duboec, S. M.
T. B. Guillaume Duthu, S. M.
Augustin Escudé, S. M.
Paul Solle, S. M.
Jean Louis Delord, S. M.
Honoré Jean Marie St-Arroman, S. M.

oct—1905

RALLIEMENT DE POLL TAX!

Sous les Auspices de la New Orleans Poll Tax Association.

Véritablement Non Partisan et Non-Politique.

SALLE DE L'UNION FRANÇAISE Rue Remparts près Dumaine.

Vendredi, 6 Décembre, 1907, à 8 p. m

TOUS Y SERONT LES BIENVENUS.

Les Dames sont Spécialement Invitées.

Dr Beverley Warner, M. Norman Walker, M. St. Clair Adams, prononceront des discours non partisans à ce meeting.

Vous pourrez payer votre propre "poll tax" ainsi que celle de vos amis à cette réunion.

5 déc—2f

Auray, mon frère et moi.. Nous nous en irons de même à pied.. Nous rentrerons à une belle heure à Locmariaquer!.... Ça ne vous touche guère, il paraît!.... A quoi bon se gêner avec un sans-le-sou comme moi!.... On traite toujours assez bien un débiteur, n'est-ce pas?.... On le fait poser longtemps avant de lui couper la gorge définitivement.....

—C'est bien vrai, monsieur François Louvau, répliqua prudemment M. Loiseau... Je vous ai fait attendre assez longtemps .... J'en suis désolé et vous prie de m'excuser.... J'ai mal pris mes précautions; mais on ne fait pas toujours tout ce qu'on veut, hélas!....

La manœuvre, habile, donna le résultat qu'on en devait attendre.... François se calma....

—Du reste, reprit le notaire toujours doucereux, je ne vous retiendrai pas trop, j'espère..... En effet, après nos dernières conversations, nous nous sommes trouvés d'accord..... Nous n'avons plus guère qu'à lire les actes et à les signer..... Je résume.... voulez vous?....

Il prit un papier au dossier...

—M. François Louvau doit à M. le commandant Philippe Duroc onze mille huit cents francs ....représentés par: 1° Un prêt de fr. 3.000, consenti il y a sept ans; 2° Par les intérêts de cette somme, impayés depuis quatre ans....; 5° par les frais occasionnés pour poursuites, actes, jugements....

Cette somme est garantie par: 1° Une maison, avec terres autour, appartenant à M. François Louvau.... maison et terres que je lui rachète moyennant la somme de trois mille francs.....; 2° Par huit barques de pêche, appartenant également à M. François Louvau, et que je lui reprends pour trois mille francs; 3° Par la garantie écrite de M. Jacques Louvau, s'engageant à parfaire, de ses fonds, le total de la dette, aux lieu et place de son frère....

Il montra les pièces, prises au dossier, au fur et à mesure qu'il parlait....

—Voici d'autre part, les titres de propriété de la maison et des terres.... et, d'autre part, l'acte de vente.... Vous voudrez bien signer celui-ci....Il est convenu que je vous cède à bail de trois, six, neuf, la maison et les terres, moyennant une location annuelle de deux cents francs, payables par semestre.....

Voici le bail....Vous le signerez aussi.... Par ainsi, vous garderez votre maison, et vos terres.... Comme convenu, je m'engage à vous revendre maison et terres, pour la même somme de trois mille francs, si vous me les payez avant six ans d'ici....

Au delà, je resterai définitivement propriétaire de l'immeuble et des champs.... Enfin, voici l'acte relatif aux barques, cédées par M. François Louvau à M. le commandant Duroc.....

M. Jacques, à présent, n'a plus qu'à nous verser cinq mille huit cent cent vingt-trois francs et soixante-dix centimes... Vous aurez quittance tous les deux... La voici, toute prête.... Versez .... Signons....Comme je vous l'ai annoncé, cela peut être fait très vite, si vous n'avez pas d'objections à fournir.....

François se leva....

—Oui..... oui.... dit-il.... les couteaux sont du fil....

—Que signifie?.... demanda Me Loiseau.....

—Vous vous y connaissez!... reprit François.... Bougre! si on voulait se laisser faire, on vous saignerait sans qu'on ait le temps seulement de voir l'éclair de la lame.....

—Nous étions d'accord, l'autre jour.... insinua Me Loiseau....

—L'autre jour et aujourd'hui font deux....

—La dette et les gages sont les mêmes.....

—Sauf objections....

—Vous avez reconnu que mes comptes sont exacts.....

—Oh! pardi..... qui est-ce qui saurait faire des additions, sinon un notaire...

—Notaire ou non, les chiffres sont là.....

—Les chiffres! On pose ceux qu'on veut....

—Il y a des actes.....

—Oui....

—Eh bien?

—Tenons-nous-en donc aux actes....

—Expliquez-vous?

—J'explique.... Je dois huit mille francs.... Je ne veux pas payer un sou de plus.... Voilà .... C'est net et clair.....

—Mais.... les intérêts....les frais...Qui est-ce qui les paiera?

—Pas moi!

—Vous les devez....

—Non.... Il vous a plu de faire des frais.... Libre à vous .... Un tas de paperasses inutiles, dont la moindre coûte deux écus!.... Je ne travaille pas pour enrichir les gens de loi.... Quant aux intérêts..... allons donc!....

Pendant trois ans, je vous ai compté le plus clair du produit de mes pêches.... Si j'ai cessé de pêcher, c'est parce que je m'échignais sur la gueuse pour lui prendre du poisson et parce que tout le meilleur de ma peine passait dans votre poche.... J'estime que, pendant ces trois années-là, j'ai versé par an plus de huit cents francs: en tout, deux mille quatre cents francs.....

Vos huit mille francs, placés à quatre pour cent, pendant sept ans, vous auraient donné deux mille deux cent cinquante francs environ, pas plus.....

J'ai donc payé en trois ans les intérêts de l'argent reçu à un taux honnête!.... Partant, je ne dois rien de plus que le capital.... Huit mille francs..... Voilà les vrais chiffres.... Le reste est truqué.....

—Comme vous arrangez ça! fit M. Loiseau sans rien compromettre

—A ma façon, qui est la bonne! répliqua François énergiquement.

—Vous croyez?.....

—J'en suis sûr.....

Et François, regardant obliquement le commandant, reprit:

—Du reste, voyez-vous, monsieur Loiseau, vous n'êtes ici que l'intermédiaire.... Mon créancier, c'est M. Duroc.... Qu'il nous dise ce qu'il en pense?.... Je suis curieux de le savoir.....

Le coup n'était pas maladroit. Le notaire s'empressa de le parer. Il répliqua:

—Quand je vous ai prêté au nom de M. Duroc, vous avez encaissé l'argent sans vous soucier de qui il venait.... C'est moi qui le réclame aujourd'hui, cet argent.... Il s'agit de le remettre.... J'ai pleins pouvoirs pour recevoir..... Ne vous occupez que de moi.....

—Puisque mon créancier est là.... c'est à lui que je veux parler, pourtant.... insista François.

—Il ne s'agit plus de parler, mais de payer....

—Avant de payer, il faut qu'on soit d'accord....

—Nous sommes d'accord.... encore une fois....

—Non.... Puisque je n'accepte pas votre compte.....

—Vous avez pris des engagements.... Les pièces sont là.... bien en règle.... Nous avons des gages.... Payez.... Ou bien.....

Ou bien....

—Parbleu! j'userai contre vous des droits que la loi donne pour obtenir remboursement....

—Je suis prêt à payer le capital.... huit mille francs.... Je ne donnerai pas un sou de plus..

—C'est votre dernier mot?...

—Oui.....

—Réfléchissez.....

—J'ai réfléchi.....

—Alors, ne discutons pas plus longtemps... Vous pouvez vous retirer... Vous vous arrangerez avec l'huissier, qui s'occupera de vous, désormais.....

François se leva, regarda fixement M. Loiseau, mit son poing sur la table et dit:

—Pardon.... Je prétends discuter.... vous entendez?.... Nous sommes ici pour ça.... Nous nous sommes dérangés... Il faut qu'on s'explique.... Je ne m'en irai pas.... Ce serait trop commode.... On me tondrait jusqu'au sang, et je ne crierais pas!.... Vous me prenez pour un autre....

Vous avez des engagements signés, des actes.... soit.... Vous saurez me faire vendre.... Soit encore.... La loi est pour vous.... Seulement, il y a le droit.... Le droit du pauvre, qu'on exploite.... pour engraisser les riches.... Dépouilles-moi ...Mais, tout au moins, pour mon argent, je dirai leur fait aux exploiteurs.... Ça me sera une compensation.... Je sortirai d'ici soulagé.....

Monsieur Duroc, je vous répète que je vous ai payé l'intérêt de votre argent à un taux honnête.... Acceptez le remboursement du capital.... Tout ce qu'on me réclame de plus est une façon de me voler.... On ne fait pas de frais à qui ne peut payer, sans s'écorcher au vif, le principal.... Votre notaire y a trouvé son compte.... Ça ne me regarde pas.... Qu'il se débrouille avec vous.....

Notez qu'il me vole plus encore que vous ne le croyez.... Son estimation de la valeur de mes biens: maison, champs, barques.... est faite à un prix inférieur de cinquante pour cent, au moins, de leur valeur réelle

Il sait ce qu'il fait, votre notaire.... Il s'y entend à aligner des chiffres.... Je ne veux plus avoir affaire à lui.....

C'est à vous, officier décoré, honnête, j'imagine—que, je m'adresse.... Je veux savoir si vous êtes d'accord avec M. Loiseau pour nous dépouiller, moi, ma femme, ma fille et mon frère.... M. Loiseau a beau prendre de grands airs avec moi, je ne sortirai d'ici que quand vous m'aurez répondu ... Je ne connais que vous....

Me Loiseau allait répondre; mais le commandant Duroc l'arrêta et répliqua: *A continuer.*